AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-5-77411648

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 88.35.55

ABONNEMENT ANNUEL
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS
50 F.

10

BULLETIN N° 79 - 6 MAI 1977

CEREALES

PUCERONS des EPIS (Sitobion avenae)

Ils sont présents dans toute la région en particulier sur les céréales d'hiver semées tôt. Les populations commencent à croître rapidement, notamment dans la plaine de Niort, et dans certains secteurs de Charente-Maritime. Il semble que les orges d'hiver ne risquent pas de très fortes invasions. Par contre, les blés seront à surveiller de très près au moment de l'épiaison. Grâce aux contrôles effectués régulièrement par les conseillers et agriculteurs qui font partie du réseau d'observation, nous serons en mesure de fournir des indications précises sur les régions menacées et les traitements à envisager.

MALADIES des FEUILLES et des EPIS

Le climat que nous connaissons depuis quelque temps est relativement favorable aux maladies en particulier à cause des petites pluies fréquentes qui permettent de nombreuses contaminations. Le retour à un temps un peu plus chaud serait très dangereux si l'humidité persistait.

* Orges d'hiver : La rhynchosporiose a continué à progresser au cours de la montaison, et si les dernières feuilles étaient atteintes au moment de l'épiaison, on pourrait envisager des traitements. Pour le choix du produit, tenir compte aussi de la présence de l'oïdium et la rouille naine. Milcop et Saprol (M) sont homologués pour ces deux maladies, et possèdent une certaine efficacité sur la rhynchosporiose. Par contre, nous n'avons pas actuellement de références suffisantes pour préconiser l'emploi de Bayleton 25 recommandé par la firme contre la rhynchosporiose.

* Blés : Les dessèchements des feuilles de base sont dus en général à Septoria tritici. Cette maladie est peu dangereuse. Par contre l'oïdium se développe activement depuis deux semaines sur les variétés sensibles (Hardi) et dans les cultures très denses (forte fumure azotée). On trouve actuellement les premières pustules de rouille brune.

* Orges de printemps : L'oïdium se développe rapidement sur les variétés sensibles. La rhynchosporiose s'installe.

* Avoines d'hiver : Elles subissent de très fortes attaques d'oïdium, et dans certains cas, un traitement peut se justifier (utiliser alors le soufre mouillable, produit peu coûteux).

VIGNE

MILDIOU et BLACK-ROT : Nous déconseillons tout traitement actuellement, en raison des trop faibles précipitations du mois d'Avril.

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : P. JOURNET

./..

P.272

/ POMMIERS - POIRIERS /

TAVELURE : Les premières taches sont apparues en verger non traité. Le traitement réalisé fin Avril (Bulletin N° 78 du 27 Avril) a été suffisant pour empêcher les contaminations les 2, 3 et 4 Avril. Il pourra être renouvelé dans le courant de la semaine prochaine. Si le temps reste ensoleillé, il peut être intéressant d'attendre une pluie contaminatrice et de réaliser alors un traitement curatif à l'aide d'un produit systémique.

OIDIUM : Le temps est actuellement favorable à la maladie, ajouter un anti-oïdium au traitement anti-tavelure.

PUCERONS et CHENILLES DEFOLIATRICES : Ils sont présents dans de nombreux vergers, il convient de s'assurer de l'importance des infestations avant de traiter. En effet les traitements insecticides réalisés à cette période, sont très dangereux, pour la faune auxiliaire et ne doivent être envisagés qu'en cas de nécessité absolue, surtout dans les vergers ou le problème acarien se pose de façon aiguë.

Produits conseillés : azinphos + diméton ou phosalone 60 g de m.a./hl.

ACARIENS : Les éclosions ont commencé au début du mois. Le traitement pourra s'envisager dans une dizaine de jours dans les vergers infestés. Choisir un produit actif contre oeufs, larves et adultes. Le traitement doit être appliqué avec beaucoup de soin, à raison de 1.000 à 1.200 l/ha, avec les produits suivants :

- tétrasul 40 g m.a/hl (si 3 à 4 jours de beau temps après application)
- dicofol 50 g m.a/hl
- tétradifon 16 g m.a/hl ou tétradifon + prothoate
  ou tétradifon + dicofol

REPONDEUR AGROMETEOROLOGIQUE de CHARENTE :

Dans le précédent bulletin nous avons omis de vous indiquer le numéro d'appel du répondeur de COGNAC, nous nous en excusons .

Tél. : 82.65.43

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
" Poitou-Charentes "

R. GUILLEMENET

Imprimé à la Station le 6 Mai 1977 - Précédente Note : Bulletin N° 78 - 26 AVRIL 1977

N° du papier de presse : 535 AD.

.../...

STATION d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES POITOU-CHARENTES

"La Fenêtre Nord" Rte de Vasles BIARD 86000 POITIERS

CONCOURS de DEPISTAGE des FOYERS PRIMAIRES 1977

Pour chacune des zones indiquées ci-dessous, une prime de 50 F. sera attribuée à la première personne qui nous adressera une feuille de vigne, une grappe de raisin ou une feuille de pomme de terre atteintes des maladies suivantes :

Mildiou de la vigne : (8 zones)

- Grande et Petite Champagnes
- Borderies
- Fins bois
- Bon bois
- Bois ordinaires en Charente
- Bois ordinaires en Charente-Maritime
- Haut-Poitou (de Doux à Beaumont)
- Nord Poitou (Thouarsais et Loudunais)

Black-rot de la vigne : (4 zones)

- Haut-Poitou (zone où la lutte est obligatoire)
- Autres communes de Vienne et Deux-Sèvres
- Charente
- Charente-Maritime

Mildiou de la Pomme de Terre : (2 zones)

- Vienne et Deux-Sèvres
- Charente et Charente-Maritime

EXPEDITION des ECHANTILLONS

Pour garder les échantillons frais, les expédier dans une feuille de papier de soie ou de journal (pour absorber l'humidité), et placer le tout dans un sac plastique pour la vigne. Par contre, pour la pomme de terre, ne pas utiliser de sac plastique.

Pour les Charentes : adresser les échantillons à
Service de la Protection des Végétaux
Rue de Bellefonds
16100 COGNAC

Pour être retenus au titre du concours, les échantillons devront obligatoirement être accompagnés des renseignements demandés ci-dessous.

- -

A DETACHER

NOM et PRENOM ....

Adresse (Lieudit et Commune) ....

Adresse de la parcelle ....

Cépages ou variétés (P. de T.) ....

Situation de la feuille malade sur la souche (1ère, 2ème, 3ème, 4ème feuille, etc ...)....

Nombre de taches observées dans la parcelle ....

Situation de la parcelle (coteau, plaine) ....

Date de la découverte ....

Pour les CHARENTES : Adresser les échantillons à : Service de la Protection des Végétaux
69, rue de Bellefonds
16100 COGNAC

P 273